

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS
CS

COMMUNE DE MORMOIRON

DECISION N° 022/2026

Portant : Contrat d'engagement de l'Association La Barigoule – Les Vieux Loups pour le 14 Juillet

NOUS, Maire de la Commune de Mormoiron

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°13/2026 en date du 21 mars 2026, reçue en Préfecture d'Avignon le 23 Mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, modifiée par décision n°53/2026 en date du 04 juillet 2026,

Considérant le projet d'organiser la fête nationale du 14 Juillet 2026

Considérant la proposition de l'association La Barigoule – Les Vieux Loups

DECIDE

Article 1° : d'accepter l'offre de l'association La Barigoule – Les Vieux Loups

26570 MONTBRUN-LES-BAINS

Montant : 800€ TTC

Imputation budgétaire : Budget principal – article 6232

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalables :

Article 2° : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet « télérecours citoyen », en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 3° : Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire Générale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et transmise au Représentant de l'État dans le département (ampliation au Trésor Public de Monteux), publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MORMOIRON, le 09/07/2026.

Date de publication, certifiée
exécutoire le :

Par délégation du Conseil Municipal

Le Maire,

Bernard LE DILY

